

**Présidence**

**Dossier suivi par**  
Paula BARRAGAN-GARZON  
Tél. 04.74.45.47.04  
[territoires@ain.chambagri.fr](mailto:territoires@ain.chambagri.fr)

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE SAINT DIDIER DE FORMANS  
100 RUE DE LA MAIRIE  
01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

Bourg-en-Bresse, le 18 septembre 2025

Nos réf. I:\1-  
Bureautique\07\_Territoire\_Dvlpt\_local  
\0702\_Urbanisme\01\070204\_Procédu  
res\_urba\Documents\_urba\PLU\ST\_DI  
DIER\_FORMANS\Modif\_Rev0\M3\_2025  
\Avis\_ST-DIDIER-DE-  
FORMANS\_Modif3.doc

Objet : Modification N° 3 – PLU Saint-Didier-de-Formans  
– AVIS –

**Chambre d'Agriculture de l'Ain**  
4 avenue du Champ de foire  
BP 84  
01003 Bourg en Bresse  
Tél : 04 74 45 47 43

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 22 juillet 2025, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, suite à votre arrêté du 4 novembre 2024. Nous vous en remercions.

Le projet de modification porte sur les adaptations réglementaires suivantes :

- *Mettre à jour les destinations et sous-destination pour intégrer les modifications apportées par décret depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016*
- *Procéder à des adaptations du règlement écrit portant notamment sur :*
  - o *Les annexes et extensions dans le cas d'atteinte ou de dépassement du coefficient d'emprise au sol,*
  - o *L'ajustement de règles d'aspects des constructions, notamment des annexes,*
  - o *L'adaptation des règles de stationnement, notamment pour les caravanes,*
  - o *L'ajout de précisions pour les coefficients de pleine terre et coefficient de biotope,*
  - o *L'ajout de précisions sur les distances de recul des portails,*
  - o *L'ajout de précisions concernant les réseaux numériques (mise en place de la fibre),*
  - o *L'ajout des précisions sur les règles de pose des panneaux solaires,*
  - o *L'imposition d'interconnexions des cheminements doux entre les opérations d'ensemble et les zones adjacentes,*
- *Modification des limites des zones UL et UA (périmètre d'étude) et création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°8)*
- *Adaptation de certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) existants (n°1, n°3, n°4, n°5, ...);*
- *Ajustement du périmètre du secteur d'intérêt paysager et environnemental autour de la chapelle et adaptation des règles liées à ce périmètre ;*
- *Adaptation du zonage et règlement pour tenir compte de bâtiments ou d'activités existantes :*

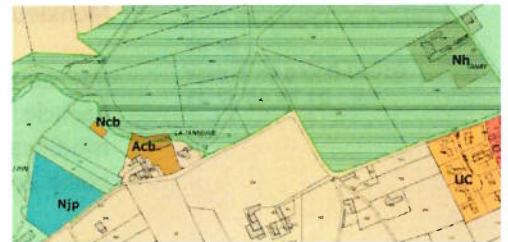
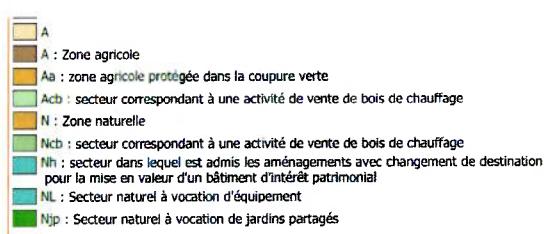
- *Serres de Baderand,*
- *Bois du Morvan,*
- *Jardin de Petit Pierre,*
- *Château de Tanay, ...*

L'analyse de votre projet nous amène à formuler les remarques suivantes :

#### **ZONAGE.**

Nous vous demandons de veiller à l'identification précise de l'ensemble des zonages et secteurs utilisés dans le règlement graphique. Chaque élément devra être systématiquement reporté et explicité dans la légende, de manière à assurer une compréhension optimale du projet et à en faciliter la lecture pour l'ensemble des acteurs concernés.

À titre d'exemple :



La légende indique deux zones A avec des couleurs différentes. De plus, la couleur des secteurs Acb, Ncb, Nh et Njp n'est pas correctement identifiée sur la carte.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable**.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président**

**Gilles BRENON**